

Compte-Rendu
Des délibérations de la Commune de CORMICY
11 avril 2022

L'an 2022 et le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CORMICY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DÉCAUDIN Dominique, Maire.

Membres présents : M. DÉCAUDIN Dominique, M^{me} LANTENOIS Chantal, M. LAUDY Franck, M^{me} MORAND Agnès, M. COLLIN Emmanuel, M. SANCHEZ Antoine, M. CAMIER Jean-François, M. DEFER Xavier, M^{me} LECOMTE Nathalie, M. RAILLARD Stéphane, M. Philippe PRIMOT, M^{me} GALLOIS Marianna, Mme DELARUE Cathy, Mme MULOT Sophie, Mme VENARD Catherine.

Absents : M. DROY Benjamin qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECOMTE, M^{me} ERRAHMANE Yasmina qui a donné pouvoir à Mme Chantal LANTENOIS, Mme ELINGK Christelle qui a donné pouvoir à M. Franck LAUDY, Florian BENADASSI.

Mme Nathalie LECOMTE est désignée secrétaire de séance

Date de la convocation : 5 avril 2022

Date de l'affichage : 5 avril 2022

Présentation du projet de boules de fonte de fer pour le Monument aux Morts de Cormicy
par l'artiste sculpteur Patrice ALEXANDRE

Monsieur ALEXANDRE présente son parcours professionnel et artistique aux conseillers municipaux. Il rappelle ensuite qu'il a déjà travaillé pour la commune de Cormicy, à savoir pour la sculpture de ST Cyr et Sainte Julitte, œuvre alliant pierre et métal. Ce travail artistique avait été mené avec un sculpteur de pierre allemand.

Monsieur ALEXANDRE expose son nouveau projet artistique de boules de fonte de fer manquantes autour du Monument aux Morts de Cormicy. Il souhaiterait associer à ce projet les enfants de Cormicy par le biais des écoles. En effet, les enfants pourraient apposer leur empreinte de mains ou de doigts sur les boules. Cette partie prenante de la population et notamment de la jeune génération dans la rénovation d'un monument communal de Mémoire tient beaucoup à cœur à l'artiste.

Monsieur le Maire précise au conseil que le projet, si accepté par vote, ne sera lancé qu'après accord de l'équipe enseignante de l'école de Cormicy.

Monsieur ALEXANDRE quitte la salle de conseil et Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 28 mars 2022 est validé à l'unanimité.

Délibération 2022.04.046 Achat d'un camion communal

M. le Maire donne la parole à M. Emmanuel COLLIN qui informe le conseil sur la possibilité d'acheter un camion qui est en vente à Cormicy : 130 000 km au compteur, une benne en aluminium en configuration « espaces verts » ainsi qu'un coffre pour ranger le matériel. Etant donné le bon état général du véhicule et les prix pratiqués actuellement, le coût de ce camion est raisonnable : 13 500 € TTC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles 2241-1 et 2122-21, CONSIDERANT que la commune souhaite acquérir un nouveau véhicule pour l'équipe technique,

Monsieur le Maire propose au conseil de l'achat d'un camion pour un montant de 13 500 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Accepte d'acheter un camion avec benne au prix de 13 500 € HT,
- Charge le Maire de procéder à l'achat.

Délibération 2022.04.047 Centre Sport Santé : missions contrôle technique et SPS

Vu l'appel d'offres lancé auprès de plusieurs bureaux d'études concernant les missions de contrôle technique et SPS pour les travaux dans le cadre de l'opération de la création d'un centre Sport Santé, plusieurs offres sont parvenues en mairie, des entreprises SOCOTEC, QUALICONSULT et LEMOINE INGENIERIE dont les moins-disant :

- Contrôle technique : entreprise SOCOTEC pour 2 300,00 € HT,
- Mission SPS : entreprise SOCOTEC pour 2 083,00 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,
DECIDE de choisir les entreprises suivantes pour les travaux de création d'un atelier communal :

- Contrôle technique : l'entreprise SOCOTEC pour 2 300,00 € HT,
- Mission SPS : l'entreprise SOCOTEC pour 2 083,00 € HT,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Délibération 2022.04.048 choix de la signalétique pour l'Hôtel de Ville et carte postale « école »

M. le Maire donne la parole à Mme Chantal LANTENOIS qui présente deux devis aux conseillers pour la mise en place d'une signalétique dans l'Hôtel de Ville. Par ailleurs, il est proposé de mettre une carte postale ancienne de Cormicy représentant les enfants à l'école sur la place avant la reconstruction de l'Hôtel de Ville. Cette carte postale agrandie pourrait être installée au-dessus de la porte de l'ancienne école éventuellement si accord des Bâtiments de France.

- GUERLOT, pour un montant de 450 € HT pour 6 plaques

- PRINT SOLUTIONS, pour un montant de 362,70 € HT pour 6 plaques et 108,66 € pour un panneau Dibon pour la carte postale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTTE le devis de PRINT SOLUTIONS, pour l'achat de 6 plaques signalétiques et un panneau Dibon pour la somme totale de 471,36 € HT.

Délibération 2022.04.049 Boules en fonte pour le Monument aux Morts

Vu les articles L2121-29 à L2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation du projet faite par Monsieur Patrice ALEXANDRE, artiste sculpteur, de la pose de « huit boules en fonte modelées par lui-même et retravaillées par les petites mains de la commune de Cormicy »

M. le Maire présente le devis de Monsieur Patrice ALEXANDRE, sculpteur, ancien professeur à l'école nationale supérieure des Beaux Arts de Paris, pour un montant total de 12 030 € HT comprenant la création des boules en fonte et son animation d'atelier avec les élèves de Cormicy,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

DE FAIRE REALISER les 8 boules en fonte pour orner le Monument aux Morts de Cormicy,

DE RETENIR le devis du sculpteur Patrice ALEXANDRE pour un montant de 12 030 € HT.

Délibération 2022.04.050 Participation des entreprises pour publicité dans l'agenda communal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Franck LAUDY qui explique aux conseillers que l'impression d'un agenda communal implique la possibilité pour les entreprises locales de mettre un encart publicitaire, permettant ainsi une publicité ciblée sur les habitants de la commune et un apport financier pour la commune en vue d'offrir aux administrés un document de qualité,

Considérant un tarif proposé d'un montant de 200 € pour ¼ de page et d'un montant de 400 € pour ½ page,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ADOpte le principe de financement d'une partie de l'agenda communal par le biais d'insertion d'encarts publicitaires des entreprises locales,

DECIDE d'appliquer un tarif d'encart publicitaire d'un montant de 200 € pour ¼ de page et de 400 € pour ½ page dans l'agenda communal à compter de 2022

Délibération 2022.04.051 Demande de subvention pour la Maison France Services

Considérant la Labellisation France Services de la Maison de Services au Public de Cormicy,

Considérant l'engagement de l'Etat à aider le financement du fonctionnement des structures labellisées par une subvention, ainsi que la prise en charge des dépenses de formation des agents, l'animation du réseau et le déploiement des outils informatiques,

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE de demander une subvention à hauteur de 30 000 € à l'Etat pour le fonctionnement de la Maison France Services

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Délibération 2022.04.052 Devis pour une extension du système de vidéoprotection

M. le Maire donne la parole à Madame Chantal LANTENOIS qui explique aux conseillers l'utilité déjà prouvée du système de vidéoprotection installé sur la commune depuis 2021.

Dans le cadre des travaux de création du nouveau pôle associatif, il est proposé d'étendre le réseau des caméras dans la rue du Petit Guyencourt.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le devis proposé par l'entreprise CITEOS pour la pose d'une nouvelle caméra et son raccordement au réseau existant pour un montant de 3 966,36 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

RETIENT le devis de CITEOS pour un montant de 3 966,36 € HT.

Délibération 2022.04.053 Appel à manifestation d'intérêt Trame Verte et Bleue

Le Maire donne la parole à Madame Chantal LANTENOIS qui présente l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue proposé par la DREAL, la Région Grand Est et l'Agence de Bassin.

Madame LANTENOIS rappelle le contexte, les enjeux et les réflexions menés pour le développement de la biodiversité dans la commune avec les acteurs locaux.

ELLE rappelle également les propositions contenues dans le projet TVB de Cormicy :

- Réalisation d'un pré diagnostic par la Communauté Urbaine du Grand Reims

- Mise en œuvre d'une étude sur les continuités des TVB et sur les éléments préexistants concernant les espèces présentes ou non sur le territoire
- Réalisation de préconisations de restauration de la TVB du territoire
- Détermination de sites pilotes
- Travaux pour la restauration de la TVB (plantation de haie et restauration du Mail arboré)
- Actions de sensibilisation autour du projet (animations pédagogiques scolaires, réunion avec les élus des communes environnantes, mise en place d'outils de communication)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE le projet TVB tel que présenté et son coût estimé à 101 300 € HT avec demande de financement de 80 % dans le cadre de l'appel à Projet TVB.

Le prochain conseil est prévu pour le 9 mai 2022.

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 00h00.